

**Arrêté du 12 MAI 2025**

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes sur le territoire des communes d'Orange, Jonquières et Camaret-sur-Aygues

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de la Défense ;

**Vu** le Code des Relations entre l'Administration et le Public ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Carpentras ;

**Vu** l'attestation de l'officier de sécurité de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » ;

**Vu** la déclaration du commandant de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » ;

**Vu** l'étude de sécurité relative aux activités pyrotechniques réalisées sur le dépôt de munition de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » rédigée le 14 juin 2022 ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**Vu** le plan parcellaire ;

**Vu** la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

**Vu** la liste départementale des commissaires enquêteur de Vaucluse ;

**Considérant** que le dossier est constitué conformément aux dispositions réglementaires.

**Considérant** que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Il sera procédé du **lundi 2 juin 2025 à 9h au lundi 23 juin 2025 à 17h, soit 22 jours consécutifs** sur le territoire des communes d'Orange, Jonquières et Camaret-sur-Aygues à une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes

Le siège de l'enquête publique unique sera situé en mairie d'Orange – Place Georges Clémenceau – 84 100 ORANGE

### **Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pour l'accomplissement de cette mission, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Pendant la durée des enquêtes, le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

### **Article 3 : Consultation du dossier**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé dans chacune des mairies aux jours et heures d'ouverture habituels comme suit :

- mairie d'Orange Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h)
- mairie de Camaret-sur-Aygues : 80 cours du Midi – 84 850 CAMARET-SUR-AYGUES (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h)
- mairie de Jonquières : 32 avenue de la Libération – 84 150 JONQUIERES (du lundi au vendredi de 8h à 12h)

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYgone D'ISOLEMENT)

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès du maître d'ouvrage :

Base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »  
A l'attention du secrétariat d'Autorités  
Chemin Bachaga Boualem – 84871 ORANGE Cedex  
04 13 97 03 03

#### **Article 4 : Observations du public**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur dans chacune des mairies concernées aux adresses susmentionnées à l'article 3 du présent arrêté. ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Orange – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr), l'objet ci-après devant être bien précisé : « BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT).

Les observations sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

#### **Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, comme suit :

Mairie	Adresse	Jour et Heures
ORANGE	Hôtel de ville Place Georges Clémenceau	Lundi 2 juin 2025 de 9h à 12h
JONQUIERES	32 avenue de la Libération	Mardi 10 juin 2025 de 9h à 12h
CAMARET-SUR-AYGUES	80 cours du midi	Lundi 23 juin 2025 de 14h à 17h

#### **Article 6 : Publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes publiques sera :

- publié en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département

- affiché, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux réservés à l'affichage administratif dans chacune des mairies concernées ainsi que par tout autre procédé en usage le cas échéant.

Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage rédigé par chacun des maires.

- publié sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT)

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

#### **Article 7 : Formalités à l'issue de l'enquête**

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par chacun des maires concernés qui le transmettra au commissaire enquêteur dans les 24h avec le dossier d'enquête.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Préfet un rapport et des conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera transmise à chacune des mairies concernées pour être tenue à disposition du public pendant un délai d'un an.

Ce document sera également consultable pendant ce même délai en préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT).

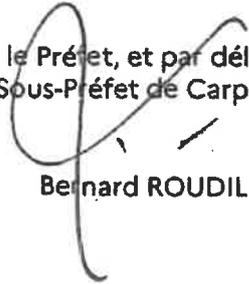
**Article 9 : Décisions**

Conformément aux articles R.5111-1 du code de la défense, les servitudes et le polygone d'isolement sont institués par décret publié au journal officiel.

**Article 11: Exécution**

Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras, Messieurs les maires de Jonquières, Orange et Camaret-sur-Aygues, et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation  
Le Sous-Préfet de Carpentras

  
Bernard ROUDIL